

COMMENT SOUSCRIRE aux garanties frais de santé ?

1 L'adhésion de votre entreprise.

→ Au contrat de base et à une surcomplémentaire collective à adhésion obligatoire (optionnelle) : sur le bulletin d'adhésion, complétez les « informations relatives à l'entreprise », la section « Adhésion au(x) contrat(s) collectif(s) obligatoire(s) » puis datez, signez et apposez le cachet de l'entreprise en bas du document.

→ À une surcomplémentaire collective à adhésion facultative (optionnelle) : sur le bulletin d'adhésion, complétez en plus la section « Adhésion au contrat collectif facultatif » pour vos salariés cadres et/ou non cadres¹.

→ Adressez votre dossier d'adhésion à :
KLESIA Prévoyance
1-13 rue Denise Buisson, 93554 Montreuil Cedex.

BULLETIN D'ADHÉSION
FRAIS DE SANTÉ - RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

ADHÉSION AUX (X) CONTRATS COLLECTIFS OBLIGATOIRES

TARIFS MENSUELS EN VIGUEUR À COMPTER DU 1 ^{er} JUILLET 2018 (EN % DU PMSS ¹)	Par adulte ²		Par enfant ³		Pour chaque collègue à assurer, je choisis	
	Taux contractuel	Taux d'appel	Taux contractuel	Taux d'appel	Non Cadres ⁴	Cadres ⁵
Contrat de base	1,22%	1,24%	0,25%	0,68%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option 1 - Sécurité	+ 0,24%	+ 0,27%	+ 0,24%	+ 0,27%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option 2 - Confort	+ 0,43%	+ 0,28%	+ 0,25%	+ 0,25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option 3 - Sérénité	+ 0,77%	+ 0,25%	+ 0,25%	+ 0,25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option 4 - Bien-être	+ 1,45%	+ 0,42%	+ 0,42%	+ 0,42%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF FACULTATIF

Je reconnais que je suis en qualité de...
Je soussigné(e) déclare l'entreprise représentée légal de l'entreprise ou personne physique responsable, demande à souscrire auprès de KLESIA Prévoyance (au(x) contractuel(s) en faveur de la totalité du personnel appartenant à la (aux) catégorie(s) choisie(s) ci-dessous, à effet du...
en vertu de un accord d'entreprise un règlement de personnel une décision unilatérale de l'employeur.

La cotisation de l'option facultative sera inférieure au bulletin individuel d'affiliation sera prélevée sur le compte bancaire du salarié.

Je reconnais avoir reçu les Conditions générales du contrat de base et des contrats surcomplémentaires lorsque les sortis accueillis, comportant les conditions d'assurance et notamment les modalités d'adhésion de la garantie.
La présente adhésion prend effet après acceptation de KLESIA Prévoyance, constatée par l'émission d'un certificat d'adhésion faisant la date d'effet.
Période d'attente : 3 mois.
* Entité KESIA de moins de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.

CACHET DE L'ENTREPRISE en regard de l'adhésion (obligatoire)

1. Vous pouvez souscrire des garanties différentes entre les collègues cadres et non cadres.

2 L'affiliation de vos salariés.

→ Renseignez préalablement le cadre réservé à l'employeur sur le bulletin d'affiliation et apposez le cachet de l'entreprise en bas du document.

→ Remettez à vos salariés leur bulletin d'affiliation pré-rempli par vos soins.

- Demandez à vos salariés de compléter les parties :
 - Identification de l'assuré ;
 - Identification des ayants droit (bénéficiaires du salarié) ;
 - Option supplémentaire facultative choisie par le salarié (si souhaitée par le salarié et si vous avez choisi de mettre en place des options à titre facultatif) ;

→ Faites compléter par vos salariés le mandat SEPA s'ils ont souscrit une option à titre facultatif.

→ Adressez les dossiers d'affiliation à :
GESCOPIM Prévoyance
Centre de gestion santé - CCN Immobilier
CS 70211 - 44472 CARQUEFOU CEDEX

BULLETIN INDIVIDUEL D'AFFILIATION
FRAIS DE SANTÉ
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE SALARIÉ

IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ - CONTRAT OBLIGATOIRE SOUSCRIT PAR L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE

NOM	PATRON	DATE DE NAISSANCE	N° Sécurité Sociale	Adressé à la carte	Prise en charge
BENEFICIAIRE				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENEFICIAIRE				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OPTION SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE CHOISIE PAR LE SALARIÉ

Mandat de prélèvement SEPA

Je soussigné(e) déclare l'entreprise représentée légal de l'entreprise ou personne physique responsable, demande à souscrire auprès de KLESIA Prévoyance (au(x) contractuel(s) en faveur de la totalité du personnel appartenant à la (aux) catégorie(s) choisie(s) ci-dessous, à effet du...
en vertu de un accord d'entreprise un règlement de personnel une décision unilatérale de l'employeur.

La cotisation de l'option facultative sera inférieure au bulletin individuel d'affiliation sera prélevée sur le compte bancaire du salarié.

Je reconnais avoir reçu les Conditions générales du contrat de base et des contrats surcomplémentaires lorsque les sortis accueillis, comportant les conditions d'assurance et notamment les modalités d'adhésion de la garantie.
La présente adhésion prend effet après acceptation de KLESIA Prévoyance, constatée par l'émission d'un certificat d'adhésion faisant la date d'effet.
Période d'attente : 3 mois.
* Entité KESIA de moins de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.
* Entité KESIA de plus de 3 mois.

Veuillez compléter, en MAJUSCULES, les champs obligatoires marqués *

Mandat de prélèvement SEPA

Titulaire du compte à débiter :
Nom : Prénom :
N° de Sécurité Sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
E-mail :
Signature :
Date et signature complétées

QUELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES des garanties frais de santé ?



CONTRAT DE BASE

(Couverture répondant aux obligations conventionnelles)

- Souscrit par l'employeur.
- Affiliation obligatoire de tous les salariés (sauf cas de dispense) et de leurs ayants droit.

CONTRAT SURCOMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL

- L'employeur peut améliorer les garanties de ses salariés en choisissant l'une des quatre surcomplémentaires. Les garanties sont automatiquement étendues aux ayants droit des salariés.
 - Contrat collectif à adhésion obligatoire : l'ensemble des salariés couverts par le contrat de base sont affiliés.
L'entreprise précompte les cotisations sur la fiche de paye.

ET/OU

- Contrat collectif à adhésion facultative : chaque salarié choisit librement de s'affilier à une garantie. Les cotisations sont prélevées sur le compte bancaire de l'assuré.

Pour déclarer vos salariés en ligne et obtenir leurs identifiants pour affiliation, rendez-vous sur :

www.immosanteprevoyance.fr

0 811 144 145 Service 0,06 € / min
+ prix appel

Pour s'affilier, vos salariés ont rendez-vous sur leur espace dédié

www.immosanteprevoyance.fr avec leur identifiant.

0 820 204 307 Service 0,09 € / min
+ prix appel